

Actualité juridique

Actualité juridique

Nominations & Deals

Conseils

PARTAGER



Trois questions à Thomas Rivoire cofondateur, Legalife

Publié
il y a un jour



Recommander à un ami

Legaltech spécialisée dans la génération automatique de documents juridiques, Legalife était présente lors du Sommet Infrastructures, Aménagements du Territoire et Immobilier (SIATI) organisé par Leaders League le 13 juin dernier à Paris. À cette occasion, Décideurs Juridiques a posé trois questions à Thomas Rivoire, cofondateur de Legalife.

TOP 10 DES ARTICLES LES PLUS CONSULTÉS



Trois questions à Thomas Rivoire cofondateur, Lega...

il y a un jour



Gide : croissance et mutation, le pari maîtrisé d'un géant f...

il y a 2 jours



"Le contract management avancé est l'avenir des di..."

il y a 6 jours

Afficher tout le top 10

Pourquoi avoir créé Legalife ?

THOMAS RIVOIRE. J'étais notaire avant d'être entrepreneur. Lorsque j'exerçais ce métier, j'ai constaté qu'il était rythmé par de nombreux « copier-coller ». Je voulais trouver une solution d'automatisation à ce travail rébarbatif. Les seuls logiciels disponibles à l'époque étaient des plateformes américaines, Legal Zoom et Rocket Lawyer. La France aussi avait besoin d'une telle technologie, j'ai donc décidé de créer Legalife en 2013, avec François Marill et Olivier Adam.

Quels services propose Legalife ?

Legalife propose aux professionnels du droit et aux particuliers la rédaction automatisée de documents juridiques 100 % en ligne. Plus de 130 types de documents administratifs et juridiques sont disponibles sur notre site. Une fois qu'il a créé son document, l'utilisateur peut choisir de s'en servir directement ou bien de le faire valider par un avocat. Aujourd'hui, notre technologie est vendue en marque blanche aux avocats, aux directeurs juridiques et aux experts-comptables, mais aussi aux notaires et promoteurs immobiliers.

Vous avez signé un partenariat avec FoxNot. En quoi consiste-t-il ?

Créée par des notaires, FoxNot est une solution de digitalisation des procédures notariales. L'idée est d'associer nos technologies respectives dans une offre commune destinée aux études de notaires afin de faciliter la création d'actes de vente dans l'immobilier neuf.

Propos recueillis par Clémentine Anno

RETOUR EN HAUT DE PAGE

Ces publications pourraient vous intéresser:



Trois questions à Thomas Rivoire cofondateur, Legalife

Legaltech spécialisée dans la génération automatique de d...

il y a un jour



Gide : croissance et mutation, le pari maîtrisé d'un géant f...

Gide est un modèle de développement comme de résistance. Quasi c...

il y a 2 jours



"Le contract management avancé est l'avenir des directions j..."

Forte de ses dix-huit ans d'expérience, Legisway s'impose aujourd&...

il y a 6 jours



L'incubateur du barreau de Paris s'installe à l'EFB

Ce lundi 2 juillet 2018, Nicole Belloubet, ministre de la Justice et Marie-Aimé...

il y a 8 jours